



République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 15/23 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Dans le cadre des économies d'énergie, il s'avère nécessaire de remplacer les menuiseries extérieures des bâtiments suivants :

- Logement de fonction, gardien du Cimetière : remplacement des Menuiseries extérieures par du PVC double vitrage ;
- Logement du Bd de la Libération – parc des Adrechs : remplacement des menuiseries extérieures par du PVC double vitrage ;
- Local commercial Place Henry de Groux : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage et isolation toiture rampante ;
- Locaux associatifs dans l'ancienne mairie et logement place de la république : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage et isolation des combles perdus ;
- Salle associative à l'ancienne bibliothèque : remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois double vitrage ;
- Ecoles communales : remplacement des menuiseries extérieures par du PVC ou menuiseries alu double vitrage et modification des menuiseries intérieures dans le cadre des PPMS ;
- Maison de l'enfance : remplacement de la porte d'entrée en bois.

En même temps que la rénovation thermique des bâtiments scolaires, le remplacement de certaines menuiseries intérieures sera effectué pour permettre la mise en sécurité des occupants et ce conformément aux différents PPMS.

Les travaux de rénovation des menuiseries ont été programmés sur les périodes favorables, c'est-à-dire le printemps et l'été 2023.

Le budget prévisionnel s'élève à 150 000 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230210-DEC_15_23-0

Considérant que le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Taux	Montants HT
ETAT – DSIL	60%	90 000€
Conseil Départemental	20%	30 000 €
Autofinancement commune	20%	30 000 €
TOTAL		150 000 €

Approuve la réalisation de l'opération relative à la rénovation thermique et au remplacement des menuiseries dans les bâtiments communaux.

Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2023.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 10 février 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

*Monsieur Didier JEAN
1er Adjoint pour le
Maire empêché*

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture le... 10/02/23
et de la publication ou notification le... 10/02/23